

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEIPIN EN DATE DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier à 20 heures 30,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, appelé à siéger régulièrement par
l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des
rapports subséquents et adressée au moins trois jours avant la présente
séance, en application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code Général des
Collectivités Territoriales ,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire,

| Nom Prénom | Présents | Absents Excusés | Pouvoir | Absents |
|------------------------|----------|--------------------|---------------------|---------|
| Frédéric DAUPHIN | X | | | |
| joëlle BLANCHARD | X | | | |
| Grégory BERTONI | X | | | |
| Béatrice FIGUIERE | X | | | |
| Philippe SANCHEZ-MATEU | X | | | |
| Sabine PTASZYNSKI | X | | | |
| Robert ESCARTEFIGUE | | X | | |
| Sophie GRAIN | | X | à Béatrice FIGUIERE | |
| Ahmed CHOUABBIA | | | | X |
| Dorothee DUPONT | | x | à Frédéric DAUPHIN | |
| Alain RICARD | X | | | |
| Joëlle BOUCHET | X | | | |
| Corinne FLACHER | X | | | |
| Farid RAHMOUN | X | | | |
| Bernard ENGEL | | | | X |

Secrétaire de séance : Sabine PTASZYNSKI

- Le procès verbal de la séance du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

• ALIÉNATION MOBILIER ET MATÉRIEL ERIC

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 16 décembre 2014, le conseil municipal s'est prononcé pour mettre fin au projet ERIC au 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente le matériel informatique et le mobilier qui avaient été acquis pour faire fonctionner cet espace.

Compte tenu du prix d'achat et de la vétusté du matériel, il propose de vendre le mobilier et matériel aux tarifs indiqués ci-dessous :

| Désignation | Prix unitaire ttc | Quantité | Prix TTC | Année | Estimation unitaire ttc | Total TTC |
|-----------------------|-------------------|----------|--------------|-------|-------------------------|-------------|
| Unité centrale | 650 € | 14 | 9 100 € | 2005 | 40 € | 560 € |
| Ecran CRT 19 | 150 € | 4 | 600 € | 2005 | 30 € | 120 € |
| Ecran CRT 17 | 150 € | 6 | 900 € | 2005 | 20 € | 120 € |
| Ecran plat 19 | 150 € | 5 | 750 € | 2007 | 30 € | 150 € |
| Clavier PS2 | 25 € | 14 | 350 € | 2005 | 4 € | 56 € |
| Souris filaire à boul | 20 € | 2 | 40 € | 2005 | 4 € | 8 € |
| Souris optique ps2 | 25 € | 6 | 150 € | 2005 | 5 € | 30 € |
| Souris optique usb | 30 € | 6 | 180 € | 2007 | 7 € | 42 € |
| Casque micro | 23 € | 10 | 225 € | 2005 | 3 € | 30 € |
| mobilier bureau | 360 € | 15 | 5 400 € | 2005 | 150 € | 2 250 € |
| Chaise roulettes boi | 78 € | 13 | 1 014 € | 2005 | 10 € | 130 € |
| | | | | | | |
| TOTAUX | | | 18709 | | | 3496 |

Il précise néanmoins que s'agissant de matériel d'occasion, le prix de vente sera affiné en fonction de la demande.

Monsieur le Maire rendra compte au conseil municipal du prix effectif des cessions.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser

- à vendre ces matériels et mobiliers ;
- à sortir ces matériels et mobiliers de l'actif de la commune ;
- à effectuer les écritures comptables correspondantes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à vendre les matériels et mobiliers aux tarifs proposés par Monsieur le Maire, à sortir les matériels et mobiliers de l'actif de la commune et à effectuer les écritures comptables correspondantes.

• CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE 2015 - ANALYSES DES EAUX DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire indique qu'un contrat avait été signé en février 2014, avec un laboratoire situé à Vergeze (Gard), pour une prestation de service d'analyses des eaux de la station d'épuration.

Or de nombreux problèmes se sont produits avec le prestataire notamment :

- des délais de livraison des glacières non respectés (en mairie puis chez le prestataire)
- le non respect des températures (véhicules de transport non réfrigérés) entraînant des anomalies dans les résultats

- les éprouvettes d'acide souvent détruites rendant les analyses difficiles
Il propose de signer un nouveau contrat avec le LABORATOIRE VETERINAIRE
DEPARTEMENTAL sis à Digne Les Bains, pour notamment la proximité rendant la livraison
des glacières plus facile et forcément générant de meilleurs résultats d'analyse.

Il présente le projet de contrat pour 2015 dont le coût de prestation serait de 1597,25 € hors taxes (dont une remise de 15 % déduite) et qui correspond à :

- 4 bilans complets entrée et sortie qui comprendront : DCO, DBO5, MES, Phosphore total, NTK, NH4, NO3 et NO2
- 8 bilans simples entrée et sortie qui comprendront DCO, DBO5 et MES

Le prélèvement et l'acheminement seront réalisés par les services techniques communaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat présenté avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental sis à Digne les bains et lui délègue sa signature pour tout document relatif à cette affaire.

• RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE : PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 octobre 2014, le conseil municipal avait accepté le principe de la réhabilitation du bâtiment du presbytère.

Il précise que le presbytère est un bien communal et qu'une partie de ce bâtiment est à ce jour inoccupée ; l'autre partie étant louée.

Les élus se sont rendus sur place et ont constaté qu'il était possible de rénover la partie inoccupée pour créer un nouveau logement locatif d'environ 55 m² sur 3 niveaux.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la réhabilitation du presbytère dont les travaux concernent l'aménagement d'un nouveau logement locatif dans ce bâtiment.

En plus d'une nouvelle rentrée d'argent, cette rénovation contribuera à la valorisation du patrimoine communal et à stopper les dégradations conséquentes à l'inoccupation des lieux.

La rénovation envisagée comprendra des travaux d'électricité (mise aux normes), de plomberie (amenée d'eau + assainissement), de raccordement aux égouts dans la rue, d'isolation et de peinture.

- Au rez-de-chaussée : aménagement d'un séjour-cuisine ;
- au 1^{er} étage : aménagement d'une chambre, d'un lavabo et d'un WC ;
- au 2^e étage : aménagement d'une chambre mansardée, d'une salle d'eau et d'un WC.

Des devis pour les travaux ont été sollicités. Le coût total des travaux est estimé à :
152 950,46 €.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès des divers partenaires ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessous :

| DEPENSES | |
|-------------------------------------|------------------|
| Travaux de restauration gros oeuvre | 82 270,92 |
| Travaux aménagement combles | 6 919,00 |
| Réfection cheminée | 1 609,00 |
| Fourniture et pose de gouttière | 567,00 |
| Travaux d'aménagement intérieur | 8 948,80 |
| Travaux électrique | 5 544,00 |
| Travaux de restauration en régie | 21 600,00 |
| Total HT | 127458,72 |
| TVA à 20 % | 25491,74 |
| TOTAL TTC | 152950,46 |
| RECETTES | |
| Subvention DETR | 61180,00 |
| DDT | 4000,00 |
| Subvention Conseil Régional | 12000,00 |
| Subvention Conseil Général | 12000,00 |
| Enveloppe parlementaire | 22000,00 |
| Autofinancement | 41770,46 |
| TOTAL | 152950,46 |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement tel que proposé par Monsieur le Maire, l'autorise à solliciter les partenaires pour obtenir les subventions nécessaires et lui délègue sa signature pour tout document relatif à cette affaire.

• SOUTIEN AU COLLECTIF "POUR UNE RÉANIMATION À MANOSQUE"

Monsieur le Maire fait lecture d'une motion de soutien émanant de l'Association "Collectif Pour une réanimation à Manosque".

"Dans un Bassin Sanitaire rassemblant 65 Communes et 117.000 habitants (240.000 en période estivale et de cures), avec une croissance démographique annuelle de plus de 1% (plus forte de Paca), hors activités nouvelles dont l'ITER et une exigence croissante des Populations d'une réelle prise en charge de proximité de leurs problèmes de Sécurité Sanitaire, de Santé et de Soins, la décision de construire un Centre Hospitalier Pluridisciplinaire moderne (doublant les capacités d'accueil du précédent) a été un acte fort répondant aux attentes des populations du sud des Alpes de Haute Provence et du Haut-Var.

Toutefois, construire un tel Centre Hospitalier Public au sein d'un Bassin Sanitaire de cette importance sans le doter d'un Service de Réanimation Polyvalente que Populations et Élus réclament depuis plus de six ans (plus de 60.000 signataires de la Pétition) nous paraît être une décision technocratique dangereuse pour les Populations, ignorante du Rapport de l'IGAS de 2011 et du contexte économique et social du Bassin, dilapidatrice de l'argent public et pénalisante pour l'avenir de cet Établissement car:

- 1) mettant en danger les Populations: l'Étude du CHU de Poitiers (février 2012) intitulée "Mortalité accrue chez les Patients admis en retard en Réanimation" relève un accroissement de 40% de décès chez ces Patients. Cela correspond à un **tribut annuel de 20 vies payé par les Populations du 04 et du Haut Var**,
- 2) ignorant les conclusions du Rapport de l'IgAS de janvier 2011 qui confirmait un manque

de 7 lits de réanimation sur le Bassin de Santé manosquin.

- 3) n'intégrant pas le développement économique et social du Bassin avec, entre autres, l'arrivée de plus de 4.000 salariés sur le chantier Iter (plus important d'Europe) dont l'hôpital de Manosque est l'hôpital référent.
- 4) ne permettant pas, dans son enceinte, de prendre en compte en totalité la situation des patients nécessitant une ventilation assistée, faisant des Populations du 04 et du Haut Var des sous-Citoyens en matière de Santé.
- 5) sclérosant l'activité de l'Établissement, freinant son développement et ne le rendant pas attractif aux yeux des Populations (fuite vers les établissements Aix et Marseille) et des excellents professionnels dont il a besoin, tant dans le domaine chirurgical que médical et paramédical.

En conséquence, ce qui nous est présenté depuis plus de 6 ans comme un choix de gestion financière judicieux, s'avère n'être qu'un engagement technocratique des deniers publics inadapté aux besoins de santé publique, aux critères humains et sociaux auxquels il est sensé répondre.

Pour ces raisons nous exigeons de l'ARS Paca l'ouverture sans délais d'un SERVICE DE RÉANIMATION POLYVALENTE DE 8 LITS dans l'Hôpital Public de Manosque conformément aux exigences des Populations et des Élus et au développement des activités chirurgicales, de soins et d'accueil de l'Établissement."

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire, à savoir le soutien à la motion proposée par le Collectif « Pour une réanimation à Manosque »

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes présentes. Les réponses sont apportées aux questionnements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Fait à Peipin, le 29 janvier 2015.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Frédéric DAUPHIN

Sabine PTASZYNSKI